

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CLUSES



**Délibération du conseil municipal
n°D17_2023
Séance du 9 mars 2023.**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-neuf heures, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Châtillon-sur-Cluses, sous la présidence de Monsieur Cyril CATHELIN, maire de Châtillon-sur-Cluses, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 3 mars 2023.

Présents : Mmes, MM., Olivier BELLÉGO, Gérard BETEMPS, Éric GRANGER, Pierre HUGARD, Bertrand SEVESTRE, Laetitia KOLCZ, Alexandra PAYEN, Jean-Baptiste TOURET, Johanna POTFER.

Absent excusé : Mme Nadine ORSAT ayant donné procuration à M. Olivier BELLÉGO.

Mme Marie-Claude MARIE, ayant donné procuration à Mme POTFER Johanna.

Absent : Philippe TRONCIN.

Secrétaire de séance : Mme Alexandra PAYEN.

Nombre de conseillers en exercice : 13.

Présents : 10.

Votants : 12.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DU PLAN RURALITÉ DÉPARTEMENTAL.

Monsieur le Maire expose que :

La commune souhaite s'engager dans la rénovation de la mairie.

L'estimation des travaux est de :

1 340 642 € H.T.,

auxquels s'ajoute la mission du maître d'œuvre :

164 243 € H.T.,

soit un coût total estimatif de l'opération de :

1 504 885 € H.T.

Aides attendues	Montant HT	%	Observations
ETAT DETR Fonds Vert	300 000 € (maxi)	20 %	En attente d'un retour des services de l'Etat.
DEPARTEMENT Plan Ruralité Départemental	100 000 € (maxi)	7%	En attente d'un retour des services du Département
RÉGION Contrat région	120 000 € (maxi)	8%	En attente d'un retour des services de la Région.
Total aides publiques	520 000 €	35 %	
AUTOFINANCEMENT			
Fonds propre	984 885 €	65 %	
Total	1 504 885 €	100 %	

La subvention au titre du Plan Ruralité Départemental contribue au financement des communes rurales dans le cadre notamment de travaux de rénovations énergétiques des mairies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 11 voix pour et 1 voix contre (Eric GRANGER)

- ✓ Sollicite une aide financière auprès du Département au titre du Plan Ruralité Départemental dans le cadre de la rénovation du bâtiment de la mairie.

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 10/03/2023

ID : 074-217400647-20230309-D17_2023-DE



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Secrétaire de séance.

Alexandra PAYEN

Acte certifié exécutoire le : 10 MARS 2023
Télétransmis en Préfecture le : 10 MARS 2023
Notifié ou publié le : 10 MARS 2023

Le Maire,

Cyril CATHELINEAU